

Extrait du registre des délibérations

Séance du vingt Mars deux mil vingt quatre

L' an deux mil vingt quatre et le vingt Mars à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick ,Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Absent ayant donné procuration : MANISSA-VIVIDILA Guy Omer à Mr CHOFFY Patrick.

Absents : MMe LAVANNE Faosat, M BLOT Bernard, M.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 07/03/2024

Date d'affichage : 07/03/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le : 21/03/2024

et publication ou notification
du : 21/03/2024

A été nommée secrétaire : M. MARTIN Englebert

Début de séance : 18h fin de séance 19h45

SOMMAIRE

- Transfert des résultats du budget Assainissement au budget commune.
- Subventions 2024 aux associations
- Approbation Compte de Gestion 2023- budget Commune
- Approbation Compte Administratif 2023- budget Commune
- Vote du BP 2024- budget Commune
- Approbation du Compte de gestion 2023 - budget Lotissement des 4 vents
- Approbation du Compte Administratif 2023 - budget Lotissement des 4 vents.
- Vote du BP 2024 - budget Lotissement des 4 vents
- Vote du BP 2024- budget "Panneaux Photovoltaïques"
- Choix entreprise embellissement des Ouches
- Prime exceptionnelle

Le précédant compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter quatre points à l'ordre du Jour. Celui-ci accepte à l'unanimité soit :

- Vote des taux de fiscalité directe 2024
- Affectation résultat 2023 - budget Commune
- Affectation résultat 2023 - budget Lotissement les 4 vents.
- Demande de subvention ANCT- commerce de proximité

réf : 2024 012 : Transfert des résultats du budget Assainissement au budget commune.

Considérant les résultats de clôture du budget annexe Assainissement 2023 :

- section d'exploitation : - 3 963,20 €
- section d'investissement : 4 384,03 €

Considérant les restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 0 €

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement 2023 dans le budget principal 2024 de la commune, et que cette opération se traduit par les écritures comptables suivantes :

- Article 002 : dépenses de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : - 3 963,20 €
- Article 001 : recettes d'investissement (résultat d'investissement reporté) : 4 384,03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la reprise du résultat du budget annexe assainissement 2023 dans le budget principal de la commune de Boisseaux :

- Article 002 : dépenses de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : - 3 963,20 €
- Article 001 : recettes d'investissement (résultat d'investissement reporté) : 4 384,03 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 013 : Subventions 2024 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

1. Association Familale de Boisseaux : 600 €
2. ASESCO : 100 €
3. Coopérative scolaire école Boisseaux : 500 €
4. Club des anciens d'OUTARVILLE : 100 €
5. Afrique Sud Loire : 100 €
6. Association des secrétaires de mairie : 100 €
7. Velo club de TOURY : 100 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 014 : Vote des taux de fiscalité directe 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 concernant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux et de les fixer comme suit :

TFB : 38%, TFNB : 34,78 %, TH : 8,13 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition directes locales pour 2024, soit :

- | | | |
|----|-------------------------|---------|
| 1. | Taxe Foncière bâtie | 38,00 % |
| 2. | Taxe Foncière non bâtie | 34,78 % |
| 3. | Taxe d'habitation | 8,13 % |

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 015 : Approbation Compte de Gestion 2023 Commune

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et certifie que le compte de gestion est signé électroniquement.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 016 : Approbation Compte Administratif 2023- budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Serge SIMON. Patrick CHOFFY, Maire, quitte la séance pour le compte administratif.

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur CHOFFY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de la commune de Boisseaux en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 017 : Affectation résultat 2023 - budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023, suivant le tableau ci-joint.

Résultat de l'exercice 2023 :
en fonctionnement : 6 763,65 €
en investissement : - 1 521 818,96 €

Le résultat cumulé est de :
en fonctionnement : 172 750,07 €
en investissement : 2 945 439,40 €

Soldes des RAR en dépenses : - 255 000 €

Les résultats à affecter sont :
En fonctionnement : report au compte 002 : 172 750,07 €
en Investissement report au compte 001 : 2 690 439,40 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 018 : Vote du BP 2024- budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement à 486 424,07 €.
Section d'investissement à 3 300 620,43 €.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 019 : Approbation du Compte de gestion 2023 - budget Lotissement des 4 vents

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et certifie que le compte de gestion est signé électroniquement.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 020 : Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget Lotissement des 4 vents.

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Serge SIMON. Patrick CHOFFY, Maire, quitte la séance pur le compte administratif.

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur CHOFFY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de la commune de Boisseaux en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration 2023 soumise à son examen.

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 021 : Affectation résultat 2023 - budget Lotissement les 4 vents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023, suivant le tableau ci-joint.

Résultat de l'exercice 2023 :

en fonctionnement : 1 093,75 €

en investissement : - 197 337,35 €

Les résultats à affecter sont :

En fonctionnement : report au compte 002 : 1 093,75€

en Investissement report au compte 001 : - 197 337,35 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 022 : Vote du BP 2024 - Budget Lotissement des 4 vents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement à 1 138 400,01 €.

Section d'investissement à 1 044 643,61 €.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 023 : Vote du BP 2024- budget "Panneaux Photovoltaïques"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement à 3 400 €.

Section d'investissement à 52 100€.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 024 : Choix entreprise embellissement des Ouches

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Chartier pour l'embellissement du Lotissement des Ouches pour un montant de 2 558,50 € HT soit 3 070,20 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise CHARTIER pour un montant HT de 2 558,50 € HT soit 3 070,20 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 025 : Prime exceptionnelle

Monsieur le maire rappelle au Consiel Municipal que la secretaire de mairie et l'employé communal bénéficient du RIFSEEP et du CIA.Mme TISSOT, agent de service de la collectivité, quant à elle n'y a pas droit (emploi permanent à temps non complet - contrat en application des disopositions de l'article 3-3 4° de la loi du 26/01/1984 modifiée). Afin de compenser un peu cet état de fait, il souhaite que cette dernière bénéficie d'une prime exceptionnelle de 150 € en 2024.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, valide le fait d'accorder une prime exceptionnelle de 150 € à Mme TISSOT EN 2024.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024 026 : Demande de subvention ANCT- commerce de proximité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention aupres de l'ANCT afin de financer l'achat, l'étude de faisabilité et l'aménagement du commerce de proximité. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 191 396,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 50 000 € HT pour l'achat et l'étude de faisabilité et de 20 000 € pour l'achat du matériel de cuisine soit 50% du coût dans la limite de 20 0000 € et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes au dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses :

- Le Conseil d'Administration de l'UDMR suivi d'un diner débat le 15 mai 2024. Le Maire demande au Conseil Municipal d'être présent.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux au bâtiment public.
- Concernant le Lotissement des 4 vents, les travaux avancent bien, il devrait être terminer d'ici un mois.
- Laurent MORCHOISNE informe le Conseil Municipal du compte rendu de l'assemblée Générale du SIERP.

En mairie, le 25/03/2024

Le Maire
Patrick CHOFFY

